

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 220

présenté par

M. Le Vigoureux, M. Le Gac, Mme Le Meur, M. Benoit, M. Le Bohec, M. Bothorel, M. Naegelen,
M. Bouyx, M. Martin et M. Nadot

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 12, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.